Notification préalable d'une concentration

[Affaire M.8960 — Adient/Boeing/JV (Aircraft seats)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2018/C 322/09)

1. Le 31 août 2018, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Adient US LLC, contrôlée par Adient plc («Adient», États-Unis),

— The Boeing Company («Boeing», États-Unis),

— Adient Aerospace, LLC (États-Unis).

Adient US LLC et Boeing acquièrent, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), et de l'article 3, paragraphe 4, du règlement sur les concentrations, le contrôle en commun d'Adient Aerospace, LLC.

La concentration est réalisée par achat d'actions dans une société nouvellement créée constituant une entreprise commune.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Adient: conception, fabrication et commercialisation d'une série de systèmes et de composants pour sièges destinés aux voitures particulières, aux véhicules utilitaires et aux camionnettes,

— Boeing: conception, fabrication et vente à l'échelle mondiale d'avions de ligne commerciaux et de systèmes de défense, de sécurité et spatiaux,

— Adient Aerospace, LLC: conception, développement, fabrication et vente de sièges pour aéronefs.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.8960 — Adient/Boeing/JV (Aircraft seats)

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).